

Juillet 2020

Devant le succès du quiz proposé durant le confinement, Infociments.fr prolonge le plaisir sur la période estivale. Chaque jour, retrouvez une série de questions et révisez vos connaissances.

Aujourd'hui, les chapes fluides. À vous de jouer !

Et n'hésitez pas à utiliser les commentaires en bas de page pour nous faire part de vos remarques et suggestions.

CHAPES FLUIDES - 5

[Connectez-vous à Google](#) pour enregistrer votre progression. [En savoir plus](#)

* Indique une question obligatoire

Quel appareil permet la mesure de l'humidité résiduelle d'une chape fluide ? * 1 point

- Un baromètre
- Une bombe à carbure
- Un hygromètre

Quel taux d'humidité résiduelle acceptable est requis pour la pose des principaux revêtements de sol ? * 1 point

- Supérieur à 3%
- Inférieur à 2,5%

Chapes Fluides & fractionnement... * 1 point

- Le fractionnement peut être réalisé avant coulage
- Les chapes fluides doivent être fractionnées tous les 40 m²
- Les chapes fluides doivent être fractionnées au droit des angles saillants
- Les chapes fluides sont généralement fractionnées tous les 60 m² maximum

Chapes Fluides & retrait... * 1 point

- Le retrait des chapes fluides est inhérent aux matériaux hydrauliques
- Les joints de fractionnement favorisent le retrait de la chape

Chapes Fluides & planéité... *

1 point

- Les écarts de planéité admissibles seront inférieurs à 3 mm sous le régllet de 20 cm
- Les écarts de planéité admissibles seront inférieurs à 3 mm sous la règle de 2 m
- Les écarts de planéité admissibles seront inférieurs à 1 mm sous le régllet de 20 cm
- Les écarts de planéité admissibles seront inférieurs à 1 mm sous la règle de 2 m

Pour consulter vos résultats après avoir répondu aux questions, remontez en haut de la page et cliquez sur "Afficher la note".



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
[infociments.fr](#)**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 18/01/2026 © infociments.fr